



AVIS PUBLIC de consultation publique aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 23-522 portant sur une modification du règlement de zonage n° 16-430 de la municipalité d'Austin

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Austin que :

Conformément aux articles 124 et suivants de la LAU, lors d'une séance tenue le 6 novembre 2023, le conseil de la municipalité d'Austin a adopté par résolution le projet de règlement n° 23-522 modifiant le règlement de zonage n° 16-430 de la municipalité d'Austin.

Le projet de règlement n° 23-522 modifiant le zonage, vise notamment à :

- Assurer la concordance avec la modification n° 23-516 du plan d'urbanisme;
- Standardiser la rive applicable dans la zone 3.3-RV et obliger une revégétalisation de celle-ci;
- Assurer une couverture boisée importante dans le secteur du lac des Sittelles;
- Réduire le nombre d'accès à un terrain dans la zone 3.3-RV;
- Dans la zone 3.3-RV, assurer une meilleure gestion des eaux pluviales sur un terrain, par rapport aux entrées de cour et stationnement et par rapport aux eaux de pluie provenant d'un toit;
- Réduire la pente maximale autorisant la construction dans la zone 3.3-RV;
- Revoir certaines normes d'implantation (pourcentage d'occupation) afin de limiter l'empreinte écologique sur un terrain dans la zone 3.3-RV.

Le projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Conformément à l'article 125 de la LAU, une consultation publique sur le projet de règlement doit être tenue avant l'adoption du règlement. Toute personne peut prendre connaissance du contenu du projet de règlement aux bureaux de la municipalité, situé au 21, chemin Millington, ou consulter celui-ci sur le site web de la Municipalité à l'adresse <https://municipalite.austin.qc.ca/reglements-projets>.

Avis est donc par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le lundi 27 novembre 2023, à 19h00 à l'hôtel de ville d'Austin située au 21, chemin Millington, sur le projet n° 23-522 modifiant le règlement de zonage de la municipalité d'Austin.

DONNÉ À AUSTIN, ce 7 novembre 2023

Manon Fortin
Directrice générale et greffière-trésorière